

*Initiatives parlementaires*

compte dans le processus de négociations des deux parties. Elles ne craignent pas de déclencher une grève ou de décréter un lock-out, sachant que cela ne pourra pas durer trop longtemps. Elles savent que les victimes de cette décision ne seront ni les employeurs ni les employés, mais plutôt les céréaliers canadiens de l'Ouest, car ce sont eux qui finissent par payer la note.

Quand on examine une mesure comme celle-ci, il faut se demander si elle devrait être permanente ou non. Je ne crois pas qu'elle devrait l'être. Nous, du Parti réformiste, espérons que nous pourrions un jour supprimer cette loi des recueils de lois, mais une mesure de ce genre s'impose maintenant pour un certain nombre de raisons. Les céréaliers de l'Ouest n'ont d'autre choix que d'exporter leur grain par une seule voie de transport. S'il leur était possible d'expédier leur grain par une voie B ou par une voie A quand il y a un arrêt de travail, une mesure comme le projet de loi C-262 ne serait pas nécessaire.

Voilà une raison pour laquelle un gouvernement réformiste s'efforcerait de créer un système de transports plus flexible et plus efficace. La réforme des transports est une mesure parmi une série d'autres qui donneraient, croyons-nous, un certain pouvoir aux agriculteurs en leur assurant plus de flexibilité et un contrôle accru sur leur propre gagne-pain. Une fois que ces réformes seraient mises en place, le besoin d'une mesure législative d'initiative parlementaire comme celle qui est aujourd'hui à l'étude ne se poserait plus. À ce moment-là, cette loi pourrait être abrogée sans que cela ne cause aucun tort aux céréaliers. Tant que ces réformes n'auront pas été mises en place, cependant, le gouvernement devrait se donner pour priorité de protéger les céréaliers de l'Ouest.

Si, plus tard, après l'abrogation du projet de loi C-262, une conjoncture devait de nouveau menacer les céréaliers de l'Ouest, nous n'hésiterions pas à remettre en vigueur ce genre de mesure législative.

Le projet de loi C-262 rappelle au député et agriculteur de l'Ouest que je suis que j'ai été mêlé aux 13 interruptions de travail survenues depuis quelques années, soit comme membre de l'Assemblée législative, soit comme agriculteur qui cherchait à expédier sa production pour couvrir ses dépenses et honorer ses obligations. Je trouvais chaque fois la situation exaspérante.

Je me souviens d'avoir proposé des motions à l'Assemblée législative pour que le gouvernement provincial fasse des démarches auprès du pouvoir central afin qu'on mette fin à ces problèmes pour que les agriculteurs puissent expédier leur grain et atténuer leurs difficultés financières. La province prétendait que la question était de ressort fédéral, et mon initiative en restait souvent là, même si les députés convenaient qu'il fallait faire quelque chose.

Je me rappelle qu'un agriculteur m'a dit: «Je sais que je paie l'addition, mais je ne peux pas prendre place à table. Même si je paie la note, il n'y a pas de place à table pour moi, comme agriculteur, pour que je puisse faire valoir mon point de vue. Il n'y a personne à table qui me représente.» Les sociétés céréalieres n'avaient pas à coeur l'intérêt de l'agriculteur. Nous ne pouvions rien dire à ces sociétés. Rien non plus aux débardeurs.

Ils n'avaient pas de comptes à rendre aux agriculteurs. C'était et c'est toujours un problème très épineux et exaspérant.

J'ai toujours dit que, si l'occasion m'était donnée, je ferais en sorte que l'agriculteur soit représenté à la table des négociations. Le projet de loi à l'étude donne notamment au gouvernement fédéral le pouvoir de participer aux discussions et de dire aux 23 ou 25 syndicats qui interviennent à un moment ou l'autre dans l'acheminement entre la ferme et les soutes des navires que, s'ils arrivent à une impasse, ils doivent soumettre le litige à un arbitre. On fait valoir de son mieux ses arguments à la table de négociation. Si on obtient gain de cause, voilà en quoi consiste le règlement; si l'employeur ou l'entreprise de transport obtient gain de cause, voilà en quoi il consiste. C'est ainsi que cela fonctionne. Les agriculteurs participeraient un peu plus au processus, d'une manière indirecte. Le gouvernement fédéral les représenterait.

● (1745)

Que se passe-t-il actuellement? Que s'est-il passé en janvier ou février 1994? Il y a encore eu un arrêt de travail, les agriculteurs étaient en difficulté, et des pressions ont été exercées afin que le gouvernement présente un projet de loi de retour au travail.

La question prend en l'occurrence une dimension politique. Devrions-nous obliger les employés à retourner au travail? Devrions-nous intervenir ou non? Quels sont les enjeux politiques? À quel point les agriculteurs sont-ils en difficulté? Le sont-ils? Voulons-nous en quelque sorte représenter les syndiqués? Nous ne voulons pas perdre leurs votes.

La situation financière et la capacité de commercialisation de l'agriculteur de l'ouest du Canada interviennent tout à coup dans un processus politique, alors qu'il ne devrait pas en être ainsi. Personnellement, j'estime que c'est inacceptable et que cela doit cesser.

Il incombe au gouvernement d'examiner sérieusement cette proposition et de prendre des dispositions en conséquence. Je sais que les agriculteurs de l'ouest se réjouiraient et seraient très enthousiastes si le gouvernement prenait pareille mesure. Ils en ont assez d'être les otages de quelques débardeurs de la côte qui ont des salaires horaires très élevés, des salaires exorbitants.

Je l'ai dit à l'Assemblée législative de l'Alberta, je l'ai dit publiquement, aux médias et à différents endroits: nous, les agriculteurs, étions tellement dégoûtés de la situation que j'aurais pu, en moins de deux semaines, former de 25 à 40 jeunes agriculteurs de ma circonscription qui seraient allés sur la côte faire le travail de manière que nous puissions continuer de charger notre grain à bord des bateaux pour l'expédier.

Je vous assure qu'il y avait beaucoup de jeunes agriculteurs qui étaient furieux de cette grève et des généreux salaires versés à des gens sans considération. Quand on vit sur la côte, à Vancouver, à proximité d'un port où l'eau ne gèle jamais, ou à Prince-Rupert, dans un milieu qui n'est absolument pas agricole, on n'a aucune loyauté envers les agriculteurs des Prairies qui essaient de survivre dans des conditions très difficiles, du point de vue